



Strasbourg, le 17.10.2023
COM(2023) 638 final

ANNEXES 1 to 4

ANNEXES

de la

**COMMUNICATION DE LA COMMISSION AU PARLEMENT EUROPÉEN, AU
CONSEIL, AU COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL EUROPÉEN ET AU COMITÉ
DES RÉGIONS**

Programme de travail 2024 de la Commission

Obtenir des résultats aujourd'hui et préparer demain

Annexe I: nouvelles initiatives¹

No.	Objectif stratégique	Initiatives
Un pacte vert pour l'Europe		
1.	Train de mesures sur l'énergie éolienne	Train de mesures européennes sur l'énergie éolienne (initiative non législative, T4 2023)
2.	Objectif climatique à l'horizon 2040	Objectif climatique à l'horizon 2040 (initiative non législative, T1 2024)
3.	Résilience dans le domaine de l'eau	Initiative pour la résilience dans le domaine de l'eau (initiative non législative, T1 2024)
Une Europe adaptée à l'ère du numérique		
4.	Un espace sûr pour la transition écologique et numérique	a) Législation spatiale de l'UE (initiative législative incluant une analyse d'impact, articles 114 et 191 du TFUE, T1 2024)
		b) Stratégie relative à une économie fondée sur les données spatiales (initiative non législative, T1 2024)
5.	L'intelligence artificielle au service de l'innovation et de la compétitivité européennes	Initiative visant à ouvrir les capacités européennes de supercalcul aux jeunes entreprises d'intelligence artificielle qui sont éthiques et responsables (initiative législative et non législative, T1 2024))
Une économie au service des personnes		
6.	Biotechnologies et production de produits biologiques	Initiative de l'UE en faveur des biotechnologies et de la production de produits biologiques (initiative non législative, T1 2024)
7.	Dialogue social	Suivi du sommet de Val Duchesse (T1/T2 2024)
8.	Transition écologique et numérique, autonomie stratégique ouverte	Matériaux avancés pour assurer la primauté industrielle (initiative non législative, T1 2024)

¹ Dans la présente annexe, la Commission fournit de plus amples informations, pour autant qu'elles soient disponibles, sur les initiatives figurant dans son programme de travail, conformément à l'accord interinstitutionnel «Mieux légiférer». Ces informations, placées entre parenthèses/crochets à côté de chaque initiative, sont fournies à titre indicatif uniquement et sont susceptibles de changer au cours du processus préparatoire, compte tenu notamment du résultat de l'analyse d'impact éventuelle.

9.	Comité d'entreprise européen	Initiative concernant les règles relatives au comité d'entreprise européen [initiative législative ou non législative incluant une analyse d'impact, article 153, paragraphe 2, point b), en liaison avec l'article 153, paragraphe 1, point e), du TFUE, T1 2024, faisant suite à la résolution P9_TA(2023)0028, adoptée conformément à l'article 225 du TFUE, relative à la <i>révision de la directive sur les comités d'entreprise européens</i>]
Une Europe plus forte sur la scène internationale		
10.	Renforcement des partenariats	Communication conjointe sur un partenariat renforcé avec l'Afrique (initiative non législative, T2 2024)
11.	Défense européenne	Stratégie industrielle de défense européenne (initiative législative et/ou non législative, T1 2024)
Promotion de notre mode de vie européen		
12.	Lutte contre le trafic de migrants	Mise à jour du cadre juridique et renforcement de la coopération pour lutter contre le trafic de migrants [initiative législative et/ou non législative, article 83, paragraphe 2, et article 79, paragraphe 2, point c), du TFUE, T4 2023]
13.	Un diplôme européen commun	a) Diplôme européen commun (initiative non législative, T2 2024)
		b) Recommandation du Conseil relative à des carrières attrayantes et durables dans l'enseignement supérieur (initiative non législative, articles 165 et 166 du TFUE, T2 2024)
		c) Recommandation du Conseil relative à un système européen d'assurance de la qualité et de reconnaissance (initiative non législative, articles 165 et 166 du TFUE, T2 2024)
Un nouvel élan pour la démocratie européenne		
14.	Préparation à l'élargissement	Communication sur les réformes et les réexamens des politiques avant élargissement (initiative non législative, T2 2024)
15.	Protection de l'enfance	Recommandation de la Commission relative aux systèmes intégrés de protection de l'enfance (initiative non législative, article 292 du TFUE, T1 2024)

Annexe II – Propositions et initiatives importantes visant à rationaliser les obligations d’information²
et évaluations et bilans de qualité

Section A – Propositions et initiatives adoptées par la Commission depuis mars 2023 en vue de rationaliser les obligations d’information		
No.	Intitulé	Description
1.	Communication sur la numérisation dans le domaine de la coordination de la sécurité sociale: faciliter la libre circulation au sein du marché unique – COM(2023) 501	La communication présente des mesures visant à numériser les procédures de coordination de la sécurité sociale afin de réduire la charge administrative pesant sur les citoyens mobiles et les entreprises exerçant des activités transfrontières.
2.	Proposition de directive du Parlement européen et du Conseil modifiant la directive 2014/59/UE en ce qui concerne les mesures d’intervention précoce, les conditions de déclenchement d’une procédure de résolution et le financement des mesures de résolution – COM(2023) 227	La proposition prévoit une réduction de la charge de déclaration pesant sur les banques et les autorités par la suppression de certaines obligations. Elle facilitera également le partage d’informations entre les autorités, le but étant d’éviter la duplication des activités de déclaration des banques.
3.	Règlement d’exécution (UE) 2023/895 de la Commission du 4 avril 2023 définissant, pour l’application de la directive 2009/138/CE du Parlement européen et du Conseil, des normes techniques d’exécution concernant les procédures, les formats et les modèles à utiliser par les entreprises d’assurance et de réassurance pour la publication de leur rapport sur leur solvabilité et leur situation financière (Solvabilité II)	Le 4 avril 2023, la Commission a adopté, en vertu de la directive Solvabilité II, de nouvelles normes techniques d’exécution concernant la déclaration et la publication d’informations par les entreprises d’assurance et de réassurance, qui simplifient la déclaration, suppriment certains modèles et rendent les obligations plus proportionnées.
4.	Proposition de règlement modifiant le règlement (CE) n° 223/2009 relatif aux statistiques européennes – COM(2023) 402	La proposition prévoit une réduction de la charge pesant sur les entreprises grâce à l’utilisation croissante de nouvelles sources (numériques et administratives) et à la numérisation des plateformes d’échange de données sécurisées. Des économies considérables peuvent être envisagées grâce à la diminution de la taille des enquêtes et à la réduction de la charge pesant sur les entreprises et les citoyens que cette diminution entraînera. La réduction de la charge concernera les entreprises de toutes tailles, y compris les PME. La disponibilité de statistiques plus nombreuses et plus actuelles profitera aux PME, surtout parce qu’elles constituent la majorité des répondants aux enquêtes menées auprès des entreprises.

² La présente annexe présente les propositions et initiatives adoptées par la Commission depuis mars 2023, ainsi que des propositions et initiatives supplémentaires qui seront adoptées par la Commission dans le cadre du présent programme de travail ou par la suite, en vue de rationaliser et de simplifier les obligations d’information en vigueur au sein de l’UE. L’annexe comprend également les initiatives à venir et les évaluations et bilans de qualité REFIT les plus importants que la Commission entreprendra en 2024.

No.	Intitulé	Description
5.	Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil relatif aux statistiques européennes du marché du travail concernant les entreprises, abrogeant le règlement (CE) n° 530/1999 du Conseil et les règlements (CE) n° 450/2003 et (CE) n° 453/2008 du Parlement européen et du Conseil – COM(2023) 459	La proposition aboutira à des simplifications et à une plus grande efficacité en encourageant le recours à d'autres sources administratives et à des techniques numériques modernes, y compris le transfert automatique des données sur les salaires et le moissonnage de données, ce qui contribuera à alléger la charge pesant sur les entreprises en général et sur les PME en particulier.
6.	Règlement d'exécution (UE) 2023/1472 de la Commission du 17 juillet 2023 modifiant le règlement (CE) n° 1055/2008 en ce qui concerne la fréquence à laquelle les États membres fournissent leur rapport sur la qualité des statistiques de la balance des paiements, du commerce international des services et des investissements directs étrangers	Le règlement d'exécution rationalise les obligations d'information en simplifiant et en harmonisant les rapports sur les métadonnées et en réduisant la fréquence des rapports de qualité établis par toutes les autorités statistiques composant le système statistique européen (Eurostat, États membres de l'UE, Association européenne de libre-échange et système européen de banques centrales – SEBC).
7.	Réexamen de la gouvernance économique: <ul style="list-style-type: none"> ○ proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil relatif à la coordination efficace des politiques économiques et à la surveillance budgétaire multilatérale et abrogeant le règlement (CE) n° 1466/97 du Conseil – COM(2023) 240 ○ proposition de règlement du Conseil modifiant le règlement (CE) n° 1467/97 visant à accélérer et à clarifier la mise en œuvre de la procédure concernant les déficits excessifs – COM(2023) 241 ○ proposition de directive du Conseil modifiant la directive 2011/85/UE du Conseil sur les exigences applicables aux cadres budgétaires des États membres – COM(2023) 242 	En ce qui concerne la rationalisation des exigences en matière de rapports, ces propositions visent à remplacer certaines lourdes obligations relatives à la présentation de rapports annuels à la Commission par des plans budgétaires et structurels à moyen terme et un simple rapport d'avancement annuel.
8.	Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil concernant les détergents et les agents de surface, modifiant le règlement (UE) 2019/1020 et abrogeant le règlement (CE) n° 648/2004 – COM(2023) 217	La proposition entraînera une simplification et une numérisation des obligations d'information, notamment par l'introduction d'un passeport numérique de produit et d'une fiche d'information sur les composants pour les substances dangereuses.
9.	Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil relatif à la sécurité des jouets et abrogeant la directive 2009/48/CE – COM(2023) 462	La proposition prévoit la numérisation des informations à communiquer et de la déclaration de conformité (passeport numérique de produit) pour les jouets.

No.	Intitulé	Description
10.	Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil sur l'utilisation des capacités de l'infrastructure ferroviaire dans l'espace ferroviaire unique européen, modifiant la directive 2012/34/UE et abrogeant le règlement (UE) n° 913/2010 – COM(2023) 443/2	La proposition rationalise les obligations d'information et réduit le volume des rapports grâce à un cadre juridique harmonisé pour la gestion des capacités et du trafic ferroviaires et à la suppression des corridors de fret ferroviaire.
11.	Proposition de directive du Parlement européen et du Conseil modifiant la directive 96/53/CE du Conseil fixant, pour certains véhicules routiers circulant dans la Communauté, les dimensions maximales autorisées en trafic national et international et les poids maximaux autorisés en trafic international – COM(2023) 445/2	La proposition prévoit notamment la numérisation des exigences en matière de documentation ainsi que la rationalisation et la numérisation de la transmission de certaines données relatives au transport.
12.	Proposition de directive du Parlement européen et du Conseil modifiant la directive 2009/16/CE relative au contrôle par l'État du port – COM(2023) 271	La révision de la directive relative au contrôle par l'État du port devrait entraîner des économies de frais administratifs pour l'exploitant, l'agent ou le capitaine d'un navire susceptible d'être soumis à une inspection renforcée, en raison de la suppression de l'obligation de notification 72 heures avant l'arrivée.
13.	Réforme du code des douanes de l'Union: <ul style="list-style-type: none"> ○ proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil établissant le code des douanes de l'Union et l'Autorité douanière de l'Union européenne, et abrogeant le règlement (UE) n° 952/2013 – COM(2023) 258 ○ proposition de règlement du Conseil modifiant le règlement (CEE) n° 2658/87 en ce qui concerne l'introduction d'un traitement tarifaire simplifié pour les ventes à distance de biens et le règlement (CE) n° 1186/2009 en ce qui concerne la suppression du seuil de franchise douanière – COM(2023) 259 ○ proposition de directive du Conseil modifiant la directive 2006/112/CE en ce qui concerne les règles de TVA applicables aux assujettis qui facilitent les ventes à distance de biens importés et la mise en œuvre du régime particulier applicable aux ventes à distance de biens importés de territoires tiers ou de pays tiers et du régime particulier pour la déclaration et le paiement de la TVA à l'importation – COM(2023) 262 	La réforme proposée simplifie et rationalise les obligations d'information en matière de douanes et de TVA pour les opérateurs, notamment en réduisant le temps nécessaire à l'achèvement des processus d'importation ainsi qu'en mettant à disposition une interface unique de l'UE et en facilitant la réutilisation des données.
14.	Règlement d'exécution (UE) 2023/1451 de la Commission	Le règlement d'exécution relatif aux maladies animales prévoit notamment la suppression d'éléments non

No.	Intitulé	Description
	<p>du 13 juillet 2023 modifiant le règlement d'exécution (UE) 2020/2002 en ce qui concerne la notification des maladies et les informations à fournir par les États membres pour l'approbation des programmes d'éradication obligatoires et optionnels et les rapports les concernant, ainsi que pour les demandes de statut «indemne de maladie»</p>	<p>essentiels en matière de rapports et la clarification de certaines définitions clés.</p>
15.	<p>Proposition de réforme de la législation pharmaceutique générale de l'Union:</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil établissant des procédures de l'Union pour l'autorisation et la surveillance des médicaments à usage humain et établissant des règles régissant l'Agence européenne des médicaments, modifiant le règlement (CE) n° 1394/2007 et le règlement (UE) n° 536/2014 et abrogeant le règlement (CE) n° 726/2004, le règlement (CE) n° 141/2000 et le règlement (CE) n° 1901/2006 – COM(2023) 193 ○ proposition de directive du Parlement européen et du Conseil instituant un code de l'Union relatif aux médicaments à usage humain et abrogeant la directive 2001/83/CE – COM(2023) 192 	<p>Le cadre révisé comprend la suppression de certaines obligations d'information, telles que l'obligation faite aux développeurs de médicaments pour les maladies rares de présenter chaque année à l'Agence européenne des médicaments un rapport sur l'état de développement des médicaments destinés aux patients atteints de maladies rares ou aux enfants; l'obligation pour les États membres de rendre compte des mesures nationales de soutien à la recherche, au développement et à la disponibilité de médicaments pour les patients atteints de maladies rares ou pour les enfants; l'obligation de fournir des informations pour un inventaire des besoins thérapeutiques; l'obligation pour les États membres de rendre compte des cas dans lesquels ils ont renoncé à l'application de certaines exigences en matière de fabrication; l'obligation pour les États membres de signaler les modifications apportées à la liste des médicaments autorisés soumis à prescription médicale. Il prévoit également une réduction de la fréquence des rapports sur les audits du système de pharmacovigilance.</p>
<p>Section B – Propositions et initiatives supplémentaires visant à rationaliser les obligations d'information adoptées par la Commission parallèlement au programme de travail et par la suite³</p>		
1.	<p>Proposition de règlement portant modification du:</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ règlement (UE) n° 1379/2013 portant organisation commune des marchés dans le secteur des produits de la pêche et de l'aquaculture; ○ règlement (UE) n° 167/2013 relatif à la réception et à la surveillance du marché des véhicules agricoles et forestiers; ○ règlement (UE) n° 168/2013 relatif à la réception et à la 	<p>La proposition contient des mesures qui rationalisent les obligations d'information par les moyens suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> ● suppression de certaines obligations d'information existantes, qui ne sont plus nécessaires en raison de chevauchements avec d'autres mesures législatives, en ce qui concerne les normes de commercialisation des produits de la pêche; ● suppression des obligations d'information sur l'application des procédures de réception par type et des réceptions individuelles de véhicules, respectivement pour les véhicules agricoles et forestiers et pour les quadricycles. Ces obligations ne sont plus nécessaires à la suite d'une étude de la Commission de 2022, qui a conclu que les procédures de réception par type et de réception individuelle étaient satisfaisantes.

³ Un grand nombre de propositions sont en cours d'adoption dans le cadre du programme de travail de la Commission pour 2024. Celles qui seront adoptées ultérieurement sont suivies du symbole «*».

No.	Intitulé	Description
	surveillance du marché des véhicules à deux ou trois roues et des quadricycles.	
2.	Proposition de règlement portant modification du: <ul style="list-style-type: none"> ○ règlement (CE) n° 80/2009 instaurant un code de conduite pour l'utilisation de systèmes informatisés de réservation; ○ règlement (UE) n° 165/2014 relatif aux tachygraphes dans les transports routiers; ○ règlement (UE) n° 996/2010 sur les enquêtes et la prévention des accidents et des incidents dans l'aviation civile. 	<p>La proposition contient des mesures destinées à rationaliser les obligations d'information par les moyens suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> • suppression de l'obligation de présenter des rapports ayant fait l'objet d'un audit pour les vendeurs de systèmes informatisés de réservation et de l'obligation pour les vendeurs d'informer la Commission de l'identité de l'auditeur; • remplacement du rapport annuel sur les installateurs de tachygraphes et les ateliers par une publication sur le site web avec des mises à jour éventuelles; • suppression de l'obligation de publier des rapports annuels concernant les enquêtes sur les accidents dans l'aviation civile, ces rapports étant devenus redondants compte tenu de l'examen annuel de la sécurité publié par l'Agence de l'Union européenne pour la sécurité aérienne.
3.	Proposition de règlement abrogeant le règlement (UE) n° 524/2013 relatif au règlement en ligne des litiges de consommation	<p>L'abrogation du règlement relatif au règlement en ligne des litiges de consommation supprimera les obligations d'information qui y sont associées mais qui ne sont plus nécessaires.</p>
4.	Proposition de règlement portant modification du: <ul style="list-style-type: none"> ○ règlement (UE) n° 1093/2010 instituant l'Autorité bancaire européenne; ○ règlement (UE) n° 1094/2010 instituant l'Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles; ○ règlement (UE) n° 1095/2010 instituant l'Autorité européenne des marchés financiers; ○ règlement (UE) n° 1092/2010 instituant le Comité européen du risque systémique; ○ règlement (UE) 2021/523 établissant le programme InvestEU. 	<p>La proposition simplifie les obligations d'information par les moyens suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> • facilitation du partage des données entre les autorités européennes de surveillance et d'autres autorités du secteur financier, et limitation des nouvelles obligations d'information. Cela favorisera une collecte des données plus efficace et évitera les doubles déclarations, ce qui profitera directement aux autorités européennes et nationales et indirectement aux entités du secteur financier tenues de fournir des informations; • réduction de la fréquence des rapports pour les partenaires chargés de la mise en œuvre d'InvestEU, qui passera de tous les 6 mois à une fois par an pour la plupart des éléments faisant l'objet d'obligations d'information. Cela réduira la charge administrative pesant sur les partenaires chargés de la mise en œuvre, et donc indirectement sur les entreprises et sur les PME.
5.	Proposition de règlement portant modification du règlement (UE) 2016/1011 concernant les indices utilisés comme indices de référence dans le cadre d'instruments et de contrats financiers ou pour mesurer la performance de fonds d'investissement	<p>La proposition réduit le champ d'application du règlement sur les indices de référence en se concentrant sur les indices de référence d'importance significative. Cela dispensera donc immédiatement les administrateurs concernés des obligations en matière d'organisation et d'information pour les indices de référence qui n'entrent plus dans le champ d'application.</p>

No.	Intitulé	Description
6.	Proposition de règlement portant modification du règlement (UE) 2016/2031 relatif aux mesures de protection contre les organismes nuisibles aux végétaux	<p>Les modifications proposées réduiront la charge liée aux obligations d'information par les moyens suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> • numérisation des rapports des autorités nationales sur les résultats des programmes pluriannuels de prospection des organismes nuisibles; • réduction de la fréquence des rapports des autorités nationales en ce qui concerne les programmes pluriannuels de prospection; • suppression des rapports qui ne sont plus nécessaires pour les mesures nationales prises contre certains organismes nuisibles.
7.	Proposition de directive portant modification de la: <ul style="list-style-type: none"> ○ directive 2011/24/UE relative à l'application des droits des patients en matière de soins de santé transfrontaliers; ○ directive 1999/2/CE relative au rapprochement des législations des États membres sur les denrées et ingrédients alimentaires traités par ionisation; ○ directive 2014/53/UE relative à l'harmonisation des législations des États membres concernant la mise à disposition sur le marché d'équipements radioélectriques; ○ directive 2000/14/CE concernant le rapprochement des législations des États membres relatives aux émissions sonores dans l'environnement des matériels destinés à être utilisés à l'extérieur des bâtiments. 	<p>La proposition réduira les obligations d'information existantes par les moyens suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> • réduction de la fréquence des rapports de la Commission sur les droits des patients en matière de soins de santé transfrontaliers, ce qui entraînera une réduction correspondante de la charge de déclaration pour les autorités nationales dans les États membres; • suppression du rapport annuel sur les contrôles effectués dans les unités d'irradiation et sur les contrôles au stade de la commercialisation des produits; • réduction de la fréquence des rapports sur les activités de surveillance du marché des équipements radioélectriques; • suppression de l'obligation de transmettre les informations relatives aux émissions sonores des matériels destinés à être utilisés à l'extérieur des bâtiments lorsque ces informations figurent déjà sur l'étiquette.
8.	Proposition de décision du Parlement européen et du Conseil portant modification de la directive 2007/2/CE établissant une infrastructure d'information géographique dans la Communauté européenne (INSPIRE)	<p>La proposition fera passer de une fois par an à une fois tous les deux ans la fréquence du rapport de synthèse élaboré par les États membres conformément à l'article 21, paragraphe 2, de la directive INSPIRE, qui contient des informations sur les séries de données indiquées dans les annexes de la directive à propos des réseaux de services d'utilité publique, des lieux de production, des sites industriels, etc.</p>

No.	Intitulé	Description
9.	<p>Proposition de décision portant modification de la:</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ directive 96/67/CE du Conseil relative à l'accès au marché de l'assistance en escale dans les aéroports de la Communauté; ○ directive 2009/33/CE relative à la promotion de véhicules de transport routier propres à l'appui d'une mobilité à faible taux d'émissions; ○ directive (UE) 2022/1999 concernant des procédures uniformes en matière de contrôle des transports de marchandises dangereuses par route; ○ directive 2009/12/CE sur les redevances aéroportuaires. 	<p>La proposition prévoit une réduction des obligations d'information existantes par les moyens suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> • réduction de la fréquence des rapports sur les aéroports relevant du champ d'application et des différentes catégories de la directive relative à l'assistance en escale; • réduction de la fréquence des rapports au titre de la directive au sujet des véhicules propres achetés pour favoriser le recours à une mobilité à faible taux d'émissions; • suppression des rapports facultatifs sur le volume total de marchandises dangereuses transportées par route dans les États membres; • suppression de l'obligation, pour les États membres, de publier la liste des aéroports soumis aux règles relatives aux redevances aéroportuaires en vertu de la directive sur les redevances aéroportuaires et soumis aux règles relatives aux services d'assistance en escale en vertu de la directive sur l'assistance en escale.
10.	<p>Proposition de décision du Parlement européen et du Conseil portant modification de la directive 2013/34/UE relative aux états financiers annuels, aux états financiers consolidés et aux rapports y afférents de certaines formes d'entreprises (directive comptable), modifiée par la directive (UE) 2022/2464 (pour les normes d'information en matière de durabilité)</p>	<p>La proposition reporte de deux ans le délai d'adoption des normes européennes sectorielles d'information en matière de durabilité (fixé actuellement à juin 2024). Cela permettra une réduction immédiate de la charge de déclaration pesant sur les entreprises relevant du champ d'application, et notamment les PME.</p>
11.	<p>Proposition de directive portant modification de la directive 2014/62/UE relative à la protection pénale de l'euro et des autres monnaies contre la contrefaçon</p>	<p>La proposition modifie la directive relative la protection de l'euro et des autres monnaies contre la contrefaçon en supprimant les rapports biennaux redondants sur le nombre de personnes poursuivies et condamnées pour contrefaçon de monnaie.</p>
12.	<p>Proposition de directive portant modification de la directive 2013/11/UE relative au règlement extrajudiciaire des litiges de consommation</p>	<p>La proposition prévoit une réduction des obligations d'information actuelles par les moyens suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> • réduction de la fréquence des rapports d'activité des entités de règlement extrajudiciaire des litiges (tous les deux ans au lieu de chaque année) et suppression d'un élément obligatoire dans les rapports (informations sur la coopération des entités de règlement extrajudiciaire des litiges au sein de réseaux d'entités de règlement extrajudiciaire des litiges); • suppression de l'obligation, pour les entités de règlement extrajudiciaire des litiges, de communiquer aux autorités compétentes des informations au sujet des points suivants: évaluation de l'efficacité, formation du personnel et efficacité de la procédure de règlement extrajudiciaire des litiges proposée par l'entité concernée; • suppression des obligations d'information concernant le règlement extrajudiciaire des litiges incombant aux professionnels.

No.	Intitulé	Description
13.	Directive déléguée de la Commission portant modification de la directive 2013/34/UE relative aux états financiers annuels, aux états financiers consolidés et aux rapports y afférents de certaines formes d'entreprises (directive comptable), conformément à l'article 3, paragraphe 13, de ladite directive	L'acte délégué prévoit d'ajuster en fonction de l'inflation les seuils de taille pour l'application de la directive comptable, ce qui devrait se traduire par une réduction des obligations d'information pour plus d'un million d'entreprises.
14.	Règlement délégué de la Commission portant modification du règlement délégué (UE) 2016/232 de la Commission du 15 décembre 2015 complétant le règlement (UE) n° 1308/2013 en ce qui concerne certains aspects de la coopération entre producteurs	L'acte délégué prévoit la simplification des obligations d'information des États membres en ce qui concerne leurs décisions d'étendre certaines règles fixées par certaines organisations de coopération entre producteurs, à leur demande, à d'autres opérateurs agissant dans le même secteur et la même circonscription économique.
15.	Règlement d'exécution de la Commission portant modification du: <ul style="list-style-type: none"> ○ règlement d'exécution (UE) n° 180/2014 de la Commission du 20 février 2014 établissant les modalités d'application du règlement (UE) n° 228/2013 (POSEI); ○ règlement d'exécution (UE) n° 181/2014 de la Commission portant modalités d'application du règlement (UE) n° 229/2013 (îles mineures de la mer Égée). 	Le règlement d'exécution prévoit la suppression des rapports annuels sur les demandes admissibles reçues et les montants concernés pour les mesures de promotion de la production locale dans les régions ultrapériphériques et les îles mineures de la mer Égée. Il supprime également les notifications automatiques relatives à l'approbation du droit d'utiliser le symbole graphique sur les produits agricoles de qualité spécifiques aux régions ultrapériphériques.
16.	Règlement d'exécution de la Commission portant modification du règlement d'exécution (UE) 2022/128 de la Commission du 21 décembre 2021 portant modalités d'application du règlement (UE) 2021/2116 en ce qui concerne les organismes payeurs et autres entités, la gestion financière, l'apurement des comptes, les contrôles, les garanties et la transparence	Le règlement d'exécution prévoit la numérisation des rapports sur les plans de contrôle et les mesures prises pour contrôler les opérations relevant de la politique agricole commune.
17.	Règlement d'exécution de la Commission portant modification du règlement d'exécution (UE) 2015/1375 de la Commission fixant les règles spécifiques applicables aux contrôles officiels concernant la présence de <i>Trichinella</i> dans les viandes	Le règlement d'exécution prévoit la suppression des rapports annuels sur les exemptions accordées concernant l'examen visant à détecter la présence de <i>Trichinella</i> dans des conditions d'hébergement contrôlées.

No.	Intitulé	Description
18.	Règlement d'exécution de la Commission portant modification⁴ du règlement (CE) n° 999/2001 de la Commission fixant les règles pour la prévention, le contrôle et l'éradication de certaines encéphalopathies spongiformes transmissibles	Le règlement d'exécution prévoit une réduction de la fréquence des rapports sur les programmes d'élevage nationaux prévoyant la sélection pour la résistance aux encéphalopathies spongiformes transmissibles.
19.	Règlement d'exécution de la Commission portant modification du règlement d'exécution (UE) 2018/2066 de la Commission relatif à la surveillance et à la déclaration des émissions de gaz à effet de serre au titre de la directive 2003/87/CE	Le règlement d'exécution réduit la fréquence à laquelle les exploitants du secteur de l'électricité, des industries à forte intensité énergétique et de l'aviation doivent rendre compte des améliorations apportées à leurs méthodes de surveillance des émissions de gaz à effet de serre, sans compromettre l'exhaustivité nécessaire des données.
20.	Règlement d'exécution de la Commission portant modification⁵ du règlement d'exécution (UE) 2022/92 de la Commission portant modalités d'application de la directive (UE) 2019/883 en ce qui concerne les méthodologies applicables aux données de suivi et le format de déclaration des déchets pêchés passivement	Le règlement d'exécution prévoit une simplification des rapports en ce qui concerne la quantité de déchets pêchés passivement, en réduisant la fréquence des communications.
21.	Décision d'exécution de la Commission accordant des dérogations à certains États membres au titre du règlement (CE) n° 1099/2008	La décision d'exécution accorde à huit États membres qui en ont fait la demande des dérogations limitées dans le temps à la transmission de certaines statistiques nationales afférentes à l'élaboration de nouvelles méthodologies, d'études de données et de systèmes informatiques et à l'accès à de nouvelles sources de données dans le domaine de l'énergie.
22.	Révision de la directive 92/106/CEE relative à l'établissement de règles communes pour certains transports combinés de marchandises entre États membres*	La proposition prévoit la simplification des procédures, par exemple en utilisant des plateformes de données numériques relatives au transport pour prouver l'éligibilité des opérations de transport combiné.
23.	Proposition de règlement relatif aux statistiques sur la pêche*	Le nouveau règlement abrogera la législation existante dans le but de simplifier la collecte des données nécessaires à la production des statistiques européennes sur la pêche.
24.	Mise en œuvre d'un formulaire commun sous forme électronique pour faciliter les déclarations des travailleurs détachés*	La numérisation et l'établissement d'un formulaire commun simplifieront et faciliteront les déclarations des travailleurs détachés. Cette simplification administrative serait complétée par la conception et la mise à disposition d'une interface multilingue et publique permettant aux prestataires de services de déclarer le

⁴ La Commission a soumis le projet d'acte au comité de comitologie compétent.

⁵ La Commission a soumis le projet d'acte au comité de comitologie compétent.

No.	Intitulé	Description
		détachement de travailleurs, pour les États membres choisissant d'utiliser cette interface publique.
25.	Règlement d'exécution de la Commission portant modification du règlement d'exécution (UE) 2020/1070*	Le règlement d'exécution visera à réduire la fréquence des rapports sur l'application du règlement d'exécution (UE) 2020/1070 de la Commission précisant les caractéristiques des points d'accès sans fil à portée limitée.
26.	Décision d'exécution de la Commission portant modification de la décision d'exécution 2014/896/UE relative à la directive Seveso III*	En ce qui concerne la directive Seveso III, qui prévoit le cadre pertinent pour les mesures de gestion des risques visant à prévenir les accidents majeurs et à en limiter les conséquences, une décision d'exécution définira les modalités de la communication quadriennale d'informations par les États membres sur la mise en œuvre, ce qui rationalisera et simplifiera les obligations actuelles en matière de rapports prévues par la décision 2014/896/UE.

Section C - Évaluations et bilans de qualité pour 2024

N°	Intitulé	Description
1.	Bilan de qualité de l'application du principe du pollueur-payeur à l'environnement	Le principe du pollueur-payeur signifie que les pollueurs supportent les coûts des mesures visant à prévenir la pollution, à la maîtriser et à y remédier, ainsi que les coûts que la pollution entraîne pour la société. Dans le bilan de qualité, la Commission examinera dans quelle mesure ce principe est appliqué, y compris dans les politiques susceptibles d'avoir une incidence sur l'environnement. Elle se penchera sur les politiques de l'UE qui ont une incidence sur l'état de l'environnement, dans le cadre desquelles les ressources naturelles sont gérées de manière durable et la biodiversité est protégée, notamment par la réduction de la pollution de l'air, de l'eau et des sols. Elle examinera l'application du principe du pollueur-payeur au niveau des États membres lors de la mise en œuvre du droit et des politiques de l'UE, et l'application du même principe dans le cadre du budget de l'UE, y compris la notion de subventions dommageables à l'environnement. Elle étudiera également, dans son bilan, toute possibilité de rationalisation des obligations d'information.
2.	Bilan de qualité du droit de l'UE en matière de protection des consommateurs pour ce qui est de l'équité numérique	La Commission a annoncé dans le nouvel agenda du consommateur de 2020 qu'elle analyserait la situation afin de déterminer si une action supplémentaire est nécessaire pour garantir un niveau égal d'équité en ligne et hors ligne. Au moyen de ce bilan de qualité, elle évaluera si trois instruments horizontaux du droit de la consommation, à savoir la directive 2005/29/CE relative aux pratiques commerciales déloyales, la directive 2011/83/UE relative aux droits des consommateurs et la directive 93/13/CEE concernant les clauses abusives dans les contrats conclus avec les consommateurs, garantissent un niveau élevé de protection dans l'environnement numérique. Elle déterminera si les règles existantes de l'UE sont adéquates pour traiter des questions de protection des consommateurs telles que, entre autres, les vulnérabilités des consommateurs en ligne, les interfaces truquées, les pratiques de personnalisation, le marketing des influenceurs et les contrats d'abonnement. Elle appréciera aussi si le cadre juridique existant gagnerait à être renforcé ou rationalisé de manière ciblée, tout en considérant et en garantissant la cohérence avec les autres actes législatifs dans le domaine numérique. Elle examinera les possibilités de réduction de la charge, de diminution des coûts et de simplification, y compris en ce qui concerne les obligations

N°	Intitulé	Description
		d'information.
3.	Évaluation du règlement sur la gouvernance de l'union de l'énergie et de l'action pour le climat [règlement (UE) 2018/1999]	Le règlement sur la gouvernance vise à simplifier et à rationaliser la communication d'informations incombant aux États membres pour l'ensemble de l'acquis en matière d'énergie et de climat. L'exercice d'évaluation a pour objectif de révéler l'efficacité des dispositions de ce règlement jusqu'à présent et d'envisager toute possibilité de rationalisation plus poussée. Dans le cadre de cette évaluation, la Commission pourrait mettre en évidence la nécessité de poursuivre la rationalisation en raison du nouveau cadre législatif en matière d'énergie et de climat découlant des objectifs et des ambitions du paquet «Ajustement à l'objectif 55» et du plan REPowerEU.
4.	Évaluation de la directive relative aux déchets d'équipements électriques et électroniques (directive 2012/19/UE)	L'évaluation a été annoncée dans le règlement sur les matières premières critiques. Les objectifs de la législation de l'UE relative aux déchets d'équipements électriques et électroniques consistent à protéger l'environnement et la santé humaine, à contribuer à une production et à une consommation durables et à garantir une utilisation rationnelle des ressources par la prévention et la valorisation des déchets. Compte tenu de l'augmentation de la consommation de produits électroniques et des développements technologiques, les déchets d'équipements électriques et électroniques sont devenus l'un des flux de déchets qui connaissent la croissance la plus rapide dans l'UE (et dans le monde). Dans son évaluation, la Commission fera le point sur le fonctionnement de la directive. Elle déterminera si les objectifs sont atteints et si la directive est pertinente, en particulier pour la mise en place d'une économie circulaire pour les équipements électriques et électroniques, qui contribue à la réutilisation de ces équipements et, partant, à l'indépendance de l'Union en ce qui concerne les matières premières critiques. Elle étudiera également les possibilités de rationalisation des obligations d'information.
5.	Évaluation de la directive-cadre «stratégie pour le milieu marin» (directive 2008/56/CE)	La directive-cadre «stratégie pour le milieu marin» impose aux États membres d'élaborer des stratégies pour parvenir à un «bon état écologique» afin de disposer de mers propres, en bon état sanitaire et productives d'ici 2020. La Commission évaluera les réalisations et les lacunes du cadre, ainsi que l'efficacité des stratégies marines, y compris les obligations en matière de surveillance, d'évaluation et de rapports. Elle étudiera les possibilités de simplification et d'allègement de la charge administrative, notamment par la réduction et la facilitation de la communication d'informations par les États membres, ainsi que les possibilités de rationalisation et d'harmonisation des exigences en matière de surveillance et des données recueillies en vue d'être utilisées dans les évaluations des États membres. Elle évaluera également la pertinence du cadre dans le contexte du pacte vert pour l'Europe, plus particulièrement à la lumière de la stratégie de l'UE en faveur de la biodiversité à l'horizon 2030, du plan d'action «zéro pollution», de la stratégie «De la ferme à la table» (notamment en ce qui concerne la pêche et l'aquaculture), de la stratégie de mobilité durable et intelligente (en ce qui concerne le transport maritime) et de la production d'énergie propre. Dans son évaluation, la Commission analysera la contribution de la directive à ces initiatives, ainsi que les possibilités et les difficultés qu'elles présentent, l'objectif général étant de faire en sorte que l'UE progresse vers une protection plus efficace, plus harmonisée et plus efficiente de ses mers et océans, conformément au pacte vert. En outre, elle étudiera toute possibilité de rationaliser les obligations d'information.
6.	Évaluation de la directive sur les eaux de baignade (directive 2006/7/CE)	Dans son évaluation, la Commission examinera le fonctionnement de la directive, et en particulier sa contribution à la protection de la santé publique et de la propreté de l'eau, en complément des efforts nationaux. Elle étudiera différentes possibilités de simplification et/ou d'amélioration (telles que la rationalisation) de la législation dans le cadre des exigences en matière de surveillance, de critères d'évaluation de la qualité, de rapports, mais aussi

N°	Intitulé	Description
		d'information/de participation du public. Parmi ces possibilités figurent une amélioration découlant de l'utilisation accrue de la technologie et une simplification résultant de la suppression des exigences qui pourraient s'avérer inutiles.
7.	Évaluation de la directive sur les nitrates (directive 91/676/CEE)	Dans son évaluation, la Commission devrait déterminer si la directive sur les nitrates demeure adaptée à sa finalité, si elle est alignée sur les ambitions de l'UE en matière d'environnement et de climat et si elle contribue à une agriculture durable et résiliente ainsi qu'à la sécurité alimentaire. Elle examinera si, compte tenu de l'évolution des conditions climatiques et environnementales, la directive aide les agriculteurs à s'adapter et à accroître leur résilience et si elle soutient de nouvelles pratiques agricoles tout en promouvant suffisamment le recyclage des nutriments provenant de différentes sources, y compris les effluents d'élevage transformés. Elle examinera également la manière dont la directive peut contribuer aux engagements pris lors de la 15 ^e conférence des parties (COP15) à la convention sur la diversité biologique (CDB) de réduire les pertes de nutriments de 50 % d'ici 2030. L'un des principaux objectifs consistera également à étudier les possibilités de simplification et de réduction de la charge et des coûts, en mettant l'accent sur une plus grande cohérence avec les autres actes législatifs et l'évolution des pratiques et des technologies agricoles (par exemple, l'agriculture de précision, l'utilisation sûre des produits ReNure).
8.	Évaluation de la directive sur les explosifs à usage civil (directive 2014/28/UE)	L'évaluation portera sur les résultats de la directive sur les explosifs à usage civil, y compris les actes d'exécution. Dans son évaluation, la Commission examinera les dispositions sectorielles de la directive, en s'appuyant sur l'évaluation des dispositions du nouveau cadre législatif. Elle étudiera également les synergies potentielles entre cette directive et la directive sur les articles pyrotechniques ou d'autres actes de l'Union dans des secteurs connexes. Elle évaluera les possibilités de simplifier, au moyen de la numérisation, la traçabilité des explosifs à usage civil dans le cadre de leur transfert transfrontière. Elle étudiera en outre toute possibilité de rationaliser les obligations d'information prévues par la directive.
9.	Évaluation de la directive sur les articles pyrotechniques (directive 2013/29/UE)	L'évaluation portera sur les résultats de la directive sur les articles pyrotechniques, y compris les actes d'exécution. Dans son évaluation, la Commission examinera les dispositions spécifiques de la directive, en s'appuyant sur l'évaluation des dispositions du nouveau cadre législatif. Sur la base de la mise en œuvre de la directive, elle examinera également les problèmes potentiels concernant la catégorisation des artifices de divertissement et les aspects liés à la possibilité d'introduire des règles nationales plus strictes pour certains types d'artifices de divertissement. Elle évaluera la valeur ajoutée potentielle de l'introduction de synergies entre cette directive et la directive sur les explosifs à usage civil ou d'autres actes de l'Union dans des secteurs connexes, ainsi que de la rationalisation des obligations d'information prévues par la directive.
10.	Évaluation de la directive relative aux instruments de mesure (directive 2014/32/UE)	Dans son évaluation, la Commission appréciera le fonctionnement de la directive sur les instruments de mesure. Elle examinera le champ d'application (gamme de produits) de celle-ci et les exigences techniques applicables à tous les produits relevant dudit champ. Elle se concentrera également sur les exigences essentielles et vérifiera si elles sont toujours adaptées à leur finalité, compte tenu des progrès technologiques et de l'état actuel de la technologie. Elle examinera aussi les aspects liés à la conformité numérique et étudiera la possibilité de simplifier les obligations d'information qui incombent aux États membres en vertu de la directive.

N°	Intitulé	Description
11.	Évaluation de la directive relative aux instruments de pesage à fonctionnement non automatique (directive 2014/31/UE)	La Commission évaluera le fonctionnement de la directive. Elle examinera le champ d'application (gamme de produits) de celle-ci et les exigences techniques applicables à tous les produits relevant dudit champ. Elle se concentrera sur les exigences essentielles et vérifiera si elles sont toujours adaptées à leur finalité, compte tenu des progrès technologiques et de l'état actuel de la technologie de pointe. Elle examinera également la question de la conformité numérique et étudiera la possibilité de simplifier les obligations d'information qui incombent aux États membres en vertu de la directive.
12.	Évaluation du fonctionnement du règlement relatif à la normalisation européenne [règlement (UE) n° 1025/2012]	La nature de la normalisation technique a changé aux niveaux national, européen et mondial au cours de la dernière décennie. Dans sa stratégie en matière de normalisation de février 2022, la Commission a dressé la liste des défis à relever et a établi un ensemble d'actions pour la normalisation européenne visant à soutenir la politique et la législation de l'UE. Dans son évaluation du règlement, la Commission déterminera si ce dernier est toujours adapté à sa finalité plus de dix ans après son entrée en application. L'évaluation alimentera également les réflexions sur la future gouvernance globale du système européen de normalisation. Conformément aux éléments clés de la stratégie de la Commission de 2022, l'évaluation vise à apprécier la capacité du système de l'UE à fournir rapidement des normes d'importance mondiale à l'appui d'un marché unique de l'UE vert, numérique et résilient. Sur la base de l'expérience acquise lors de la mise en œuvre, l'évaluation portera sur des aspects tels que la participation des PME et des acteurs sociétaux à la normalisation, les règles de procédure régissant les demandes de normalisation et la mesure dans laquelle le soutien financier de l'UE à la normalisation européenne est justifié ou non, ainsi que le potentiel connexe de simplification et de réduction de la charge, y compris en ce qui concerne les obligations d'information. La Commission devrait évaluer les coûts de la normalisation, y compris aux différentes étapes du processus et pour les différentes parties prenantes concernées, ainsi que la possibilité de rationaliser les obligations d'information.
13.	Évaluation intermédiaire du mécanisme pour l'interconnexion en Europe 2021-2027 [règlement (UE) 2021/1153]	Dans l'évaluation intermédiaire, la Commission examinera l'avancée de la réalisation des objectifs du programme, l'efficacité de l'utilisation des ressources et sa valeur ajoutée européenne. Elle évaluera également les possibilités de réduction de la charge et de rationalisation des obligations d'information dans le cadre du mécanisme pour l'interconnexion en Europe 2021-2027.
14.	Évaluation intermédiaire de la facilité pour la reprise et la résilience [règlement (UE) 2021/241]	Dans son évaluation de la mise en œuvre de la facilité pour la reprise et la résilience, la Commission déterminera la mesure dans laquelle les objectifs ont été atteints, l'efficacité de l'utilisation des ressources et la valeur ajoutée européenne. Elle vérifiera aussi si tous les objectifs et toutes les actions demeurent pertinents et examinera les possibilités de réduction de la charge et de rationalisation des obligations d'information.
15.	Évaluation finale du Fonds européen de développement régional pour la période 2014-2020 [règlement (UE) n° 1301/2013]	Dans son évaluation finale du Fonds européen de développement régional pour la période 2014-2020, la Commission déterminera la mesure dans laquelle les objectifs ont été atteints, l'efficacité de l'utilisation des ressources et la valeur ajoutée européenne. Elle vérifiera aussi si tous les objectifs et toutes les actions demeurent pertinents et examinera les possibilités de réduction de la charge et de rationalisation des obligations d'information.
16.	Évaluation de la directive relative à la coopération administrative dans le domaine fiscal (directive	La directive est un outil essentiel dans la lutte contre la fraude et l'évasion fiscales. En l'évaluant, la Commission déterminera si elle est adaptée à sa finalité, y compris si elle est efficace et efficiente. Elle se penchera en particulier sur la rationalisation potentielle des obligations d'information découlant de la directive, afin d'alimenter

N°	Intitulé	Description
	2011/16/UE)	d'éventuelles propositions visant à réduire la charge de déclaration.

Annexe III: propositions en suspens

N°	Intitulé complet	Références
Un pacte vert pour l'Europe		
1.	Proposition de RÈGLEMENT DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL relatif à la prévention des pertes de granulés plastiques en vue de réduire la pollution par les microplastiques	COM(2023)645 final 2023/0373 (COD) 16.10.2023
2.	Proposition de RÈGLEMENT DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL relatif, d'une part, aux exigences en matière de circularité applicables à la conception des véhicules et, d'autre part à la gestion des véhicules hors d'usage, modifiant les règlements (UE) 2018/858 et 2019/1020 et abrogeant les directives 2000/53/CE et 2005/64/CE	COM(2023)451 final 2023/0284 (COD) 13.07.2023
3.	Proposition de DIRECTIVE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL modifiant la directive 96/53/CE du Conseil fixant, pour certains véhicules routiers circulant dans la Communauté, les dimensions maximales autorisées en trafic national et international et les poids maximaux autorisés en trafic international	COM(2023)445 final 2023/0265 (COD) 11.07.2023
4.	Proposition de RÈGLEMENT DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL sur l'utilisation des capacités de l'infrastructure ferroviaire dans l'espace ferroviaire unique européen, modifiant la directive 2012/34/UE et abrogeant le règlement (UE) n° 913/2010	COM(2023)443 final 2023/0271 (COD) 11.07.2023
5.	Proposition de RÈGLEMENT DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL sur la comptabilisation des émissions de gaz à effet de serre des services de transport	COM(2023)441 final 2023/0266 (COD) 11.07.2023
6.	Proposition de DIRECTIVE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL modifiant la directive 2008/98/CE relative aux déchets	COM(2023)420 final 2023/0234 (COD) 05.07.2023
7.	Proposition de DIRECTIVE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL relative à la surveillance et à la résilience des sols (directive sur la surveillance des sols)	COM(2023)416 final 2023/0232 (COD) 05.07.2023
8.	Proposition de RÈGLEMENT DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL concernant la production et la commercialisation de matériels forestiers de reproduction, modifiant les règlements (UE) 2016/2031 et (UE) 2017/625 du Parlement européen et du Conseil et abrogeant la directive 1999/105/CE du Conseil (règlement relatif aux matériels forestiers de reproduction)	COM(2023)415 final 2023/0228 (COD) 05.07.2023
	Proposition de RÈGLEMENT DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL concernant la production et à la commercialisation des matériels de reproduction des végétaux dans l'Union, modifiant les règlements (UE) 2016/2031, (UE) 2017/625 et (UE) 2018/848 du Parlement européen et du Conseil et abrogeant les directives du Conseil 66/401/CEE, 66/402/CEE, 68/193/CEE, 2002/53/CE, 2002/54/CE, 2002/55/CE, 2002/56/CE, 2002/57/CE, 2008/72/CE et 2008/90/CE (règlement sur les matériels de reproduction des végétaux)	COM(2023)414 final 2023/0227 (COD) 05.07.2023

N°	Intitulé complet	Références
9.	Proposition de RÈGLEMENT DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL concernant les végétaux obtenus au moyen de certaines nouvelles techniques génomiques et les denrées alimentaires et aliments pour animaux qui en sont dérivés, et modifiant le règlement (UE) 2017/625	COM(2023)411 final 2023/0226 (COD) 05.07.2023
10.	Proposition de RÈGLEMENT DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL modifiant le règlement (UE) 2017/852 du Parlement européen et du Conseil du 17 mai 2017 relatif au mercure en ce qui concerne les amalgames dentaires et les autres produits contenant du mercure ajouté faisant l'objet de restrictions de fabrication, d'importation et d'exportation	COM(2023)395 final 2023/0272 (COD) 14.07.2023
11.	Proposition de DIRECTIVE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL modifiant la directive 2005/35/CE relative à la pollution causée par les navires et à l'introduction de sanctions, notamment pénales, en cas d'infractions de pollution	COM(2023)273 final 2023/0171 (COD) 01.06.2023
12.	Proposition de DIRECTIVE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL modifiant la directive 2009/21/CE concernant le respect des obligations des États du pavillon	COM(2023)272 final 2023/0172 (COD) 01.06.2023
13.	Proposition de DIRECTIVE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL modifiant la directive 2009/16/CE relative au contrôle par l'État du port	COM(2023)271 final 2023/0165 (COD) 01.06.2023
14.	Proposition de DIRECTIVE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL modifiant la directive 2009/18/CE établissant les principes fondamentaux régissant les enquêtes sur les accidents dans le secteur des transports maritimes	COM(2023)270 final 2023/0164 (COD) 01.06.2023
15.	Proposition de RÈGLEMENT DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL relatif à l'Agence européenne pour la sécurité maritime et abrogeant le règlement (CE) n° 1406/2002	COM(2023)269 final 2023/0163 (COD) 01.06.2023
16.	Proposition de RÈGLEMENT DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL modifiant le règlement (CE) n° 561/2006 en ce qui concerne les exigences minimales relatives aux durées minimales des pauses et des temps de repos journaliers et hebdomadaires dans le secteur du transport occasionnel de voyageurs	COM(2023)256 final 2023/0155 (COD) 24.05.2023
17.	Proposition de DIRECTIVE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL modifiant la directive 2001/110/CE du Conseil relative au miel, la directive 2001/112/CE du Conseil relative aux jus de fruits et à certains produits similaires destinés à l'alimentation humaine, la directive 2001/113/CE du Conseil relative aux confitures, gelées et marmelades de fruits, ainsi qu'à la crème de marrons, destinées à l'alimentation humaine, et la directive 2001/114/CE du Conseil relative à certains laits de conserve partiellement ou totalement déshydratés destinés à l'alimentation humaine	COM(2023)201 final 2023/0105 (COD) 21.04.2023
18.	Proposition de DIRECTIVE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL relative à la justification et à la communication des allégations environnementales explicites (directive sur les allégations écologiques)	COM(2023)166 final 2023/0085 (COD) 22.03.2023
19.	Proposition de DIRECTIVE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL établissant des règles communes visant à promouvoir la	COM(2023)155 final

N°	Intitulé complet	Références
	réparation des biens et modifiant le règlement (UE) 2017/2394 et les directives (UE) 2019/771 et (UE) 2020/1828	2023/0083 (COD) 22.03.2023
20.	Proposition de RÈGLEMENT DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL modifiant les règlements (UE) 2019/943 et (UE) 2019/942 ainsi que les directives (UE) 2018/2001 et (UE) 2019/944 afin d'améliorer l'organisation du marché de l'électricité de l'Union	COM(2023)148 final 2023/0077 (COD) 14.03.2023
21.	Proposition de RÈGLEMENT DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL modifiant les règlements (UE) n° 1227/2011 et (UE) 2019/942 afin d'améliorer la protection de l'Union contre la manipulation du marché de gros de l'énergie	COM(2023)147 final 2023/0076 (COD) 14.03.2023
22.	Proposition de RÈGLEMENT DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL modifiant le règlement (UE) 2019/1242 en ce qui concerne le renforcement des normes de performance en matière d'émissions de CO ₂ pour les nouveaux véhicules lourds et intégrant des obligations de déclaration, et abrogeant le règlement (UE) 2018/956	COM(2023)88 final 2023/0042 (COD) 14.02.2023
23.	Proposition de DIRECTIVE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL modifiant la directive 2012/19/UE relative aux déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE)	COM(2023)63 final 2023/0025 (COD) 07.02.2023
24.	Proposition de RÈGLEMENT DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL modifiant le règlement (CE) n° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges	COM(2022)748 final 2022/0432 (COD) 19.12.2022
25.	Proposition de RÈGLEMENT DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL relatif aux emballages et aux déchets d'emballages, modifiant le règlement (UE) 2019/1020 et la directive (UE) 2019/904, et abrogeant la directive 94/62/CE	COM(2022)677 final 2022/0396 (COD) 30.11.2022
26.	Proposition de RÈGLEMENT DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL établissant un cadre de certification de l'Union relatif aux absorptions de carbone	COM(2022)672 final 2022/0394 (COD) 30.11.2022
27.	Proposition de RÈGLEMENT DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL relatif à la réception par type des véhicules à moteur et de leurs moteurs, ainsi que des systèmes, des composants et des entités techniques distinctes destinés à ces véhicules, en ce qui concerne leurs émissions et la durabilité de leurs batteries (Euro 7), et abrogeant les règlements (CE) n° 715/2007 et (CE) n° 595/2009	COM(2022)586 final 2022/0365 (COD) 10.11.2022
28.	Proposition de DIRECTIVE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL concernant la qualité de l'air ambiant et un air pur pour l'Europe (refonte)	COM(2022)542 final 2022/0347 (COD) 26.10.2022
29.	Proposition de DIRECTIVE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL relative au traitement des eaux urbaines résiduaires (refonte)	COM(2022)541 final 2022/0345 (COD) 26.10.2022

N°	Intitulé complet	Références
30.	Proposition de DIRECTIVE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL modifiant la directive 2000/60/CE établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau, la directive 2006/118/CE sur la protection des eaux souterraines contre la pollution et la détérioration, et la directive 2008/105/CE établissant des normes de qualité environnementale dans le domaine de l'eau	COM(2022)540 final 2022/0344 (COD) 26.10.2022
31.	Proposition de RÈGLEMENT DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL concernant une utilisation des produits phytopharmaceutiques compatible avec le développement durable et modifiant le règlement (UE) 2021/2115	COM(2022)305 final 2022/0196 (COD) 22.06.2022
32.	Proposition de RÈGLEMENT DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL relatif à la restauration de la nature	COM(2022)304 final 2022/0195 (COD) 22.06.2022
33.	Proposition de RÈGLEMENT DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL concernant la communication des données environnementales provenant des installations industrielles et portant création d'un portail sur les émissions industrielles	COM(2022)157 final 2022/0105 (COD) 05.04.2022
34.	Proposition de DIRECTIVE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL modifiant la directive 2010/75/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010 relative aux émissions industrielles (prévention et réduction intégrées de la pollution) et la directive 1999/31/CE du Conseil du 26 avril 1999 concernant la mise en décharge des déchets	COM(2022)156 final 2022/0104 (COD) 05.04.2022
35.	Proposition de RÈGLEMENT DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL établissant des conditions harmonisées de commercialisation pour les produits de construction, modifiant le règlement (UE) 2019/1020 et abrogeant le règlement (UE) 305/2011	COM(2022)144 final 2022/0094 (COD) 30.03.2022
36.	Proposition de RÈGLEMENT DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL établissant un cadre pour la fixation d'exigences en matière d'écoconception applicables aux produits durables et abrogeant la directive 2009/125/CE	COM(2022)142 final 2022/0095 (COD) 30.03.2022
37.	Proposition de RÈGLEMENT DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL relatif aux indications géographiques de l'Union européenne pour les vins, les boissons spiritueuses et les produits agricoles, et aux systèmes de qualité pour les produits agricoles, modifiant les règlements (UE) n° 1308/2013, (UE) 2017/1001 et (UE) 2019/787 et abrogeant le règlement (UE) n° 1151/2012	COM(2022)134 final 2022/0089 (COD) 31.03.2022
38.	Proposition de RÈGLEMENT DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL sur les orientations de l'Union pour le développement du réseau transeuropéen de transport, modifiant le règlement (UE) 2021/1153 et le règlement (UE) n° 913/2010 et abrogeant le règlement (UE) n° 1315/2013	COM(2021)812 final 2021/0420 (COD) 14.12.2021
39.	Proposition de RÈGLEMENT DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL concernant la réduction des émissions de méthane dans le secteur de l'énergie et modifiant le règlement (UE) 2019/942	COM(2021)805 final 2021/0423 (COD) 15.12.2021
40.	Proposition de RÈGLEMENT DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL sur les marchés intérieurs des gaz naturel et renouvelable et de l'hydrogène (refonte)	COM(2021)804 final 2021/0424 (COD) 15.12.2021

N°	Intitulé complet	Références
41.	Proposition de DIRECTIVE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL concernant des règles communes pour les marchés intérieurs des gaz naturel et renouvelable et de l'hydrogène	COM(2021)803 final 2021/0425 (COD) 15.12.2021
42.	Proposition de DIRECTIVE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL sur la performance énergétique des bâtiments (refonte)	COM(2021)802 final 2021/0426 (COD) 15.12.2021
43.	Proposition de RÈGLEMENT DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL relatif aux transferts de déchets et modifiant les règlements (UE) n° 1257/2013 et (UE) 2020/1056	COM(2021)709 final 2021/0367 (COD) 17.11.2021
44.	Proposition de DIRECTIVE DU CONSEIL restructurant le cadre de l'Union de taxation des produits énergétiques et de l'électricité (refonte)	COM(2021)563 final 2021/0213 (CNS) 14.07.2021
45.	Proposition de RÈGLEMENT DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL relatif à la mise en œuvre du ciel unique européen (refonte)	COM(2020)579 final 22.09.2020 COM(2013)410 final 2013/0186 (COD) 11.06.2013
46.	Proposition de RÈGLEMENT DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL modifiant le règlement (UE) 2018/1139 en ce qui concerne la capacité de l'Agence de l'Union européenne pour la sécurité aérienne à remplir la fonction d'organe d'évaluation des performances du ciel unique européen	COM(2020)577 final 2020/0264 (COD) 22.09.2020
Une Europe adaptée à l'ère du numérique		
47.	Proposition de RÈGLEMENT DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL concernant la lutte contre le retard de paiement dans les transactions commerciales	COM(2023)533 final 2023/0323 (COD) 12.09.2023
48.	Proposition de RÈGLEMENT DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL relatif à la sécurité des jouets et abrogeant la directive 2009/48/CE	COM(2023)462 final 2023/0290 (COD) 28.07.2023
49.	Proposition de RÈGLEMENT DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL relatif aux brevets essentiels à des normes et modifiant le règlement (UE) 2017/1001	COM(2023)232 final 2023/0133 (COD) 27.04.2023
50.	Proposition de RÈGLEMENT DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL concernant le certificat complémentaire de protection pour	COM(2023)231 final

N°	Intitulé complet	Références
	les médicaments (refonte)	2023/0130 (COD) 27.04.2023
51.	Proposition de RÈGLEMENT DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL relatif à l'octroi de licences obligatoires pour la gestion de crise et modifiant le règlement (CE) n° 816/2006	COM(2023)224 final 2023/0129 (COD) 27.04.2023
52.	Proposition de RÈGLEMENT DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL concernant le certificat complémentaire de protection pour les produits phytopharmaceutiques (refonte)	COM(2023)223 final 2023/0128 (COD) 27.04.2023
53.	Proposition de RÈGLEMENT DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL concernant le certificat complémentaire de protection unitaire pour les produits phytopharmaceutiques	COM(2023)221 final 2023/0126 (COD) 27.04.2023
54.	Proposition de DIRECTIVE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL modifiant les directives 2009/102/CE et (UE) 2017/1132 en ce qui concerne l'extension et l'amélioration de l'utilisation des outils et processus numériques dans le domaine du droit des sociétés	COM(2023)177 final 2023/0089 (COD) 29.03.2023
55.	Proposition de RÈGLEMENT DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL relatif à l'établissement d'un cadre de mesures en vue de renforcer l'écosystème européen de la fabrication de produits de technologie «zéro net» (règlement pour une industrie «zéro net»)	COM(2023)161 final 2023/0081 (COD) 16.03.2023
56.	Proposition de RÈGLEMENT DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL établissant un cadre visant à garantir un approvisionnement sûr et durable en matières premières critiques et modifiant les règlements (UE) n° 168/2013, (UE) 2018/858, (UE) 2018/1724 et (UE) 2019/1020	COM(2023)160 final 2023/0079 (COD) 16.03.2023
57.	Proposition de RÈGLEMENT DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL relatif à des mesures visant à réduire le coût du déploiement de réseaux gigabit de communications électroniques et abrogeant la directive 2014/61/UE (règlement sur les infrastructures gigabit)	COM(2023)94 final 2023/0046 (COD) 23.02.2023
58.	Proposition de RÈGLEMENT DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL établissant des mesures destinées à assurer un niveau élevé d'interopérabilité du secteur public dans l'ensemble de l'Union (règlement pour une Europe interopérable)	COM(2022)720 final 2022/0379 (COD) 18.11.2022
59.	Proposition de DIRECTIVE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL sur la protection juridique des dessins ou modèles (refonte)	COM(2022)667 final 2022/0392 (COD) 28.11.2022
60.	Proposition de RÈGLEMENT DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL modifiant le règlement (CE) n° 6/2002 du Conseil sur les dessins ou modèles communautaires et abrogeant le règlement (CE) n° 2246/2002 de la Commission	COM(2022)666 final 2022/0391 (COD) 28.11.2022

N°	Intitulé complet	Références
61.	Proposition de DIRECTIVE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL relative à l'adaptation des règles en matière de responsabilité civile extracontractuelle au domaine de l'intelligence artificielle (Directive sur la responsabilité en matière d'IA)	COM(2022)496 final 2022/0303 (COD) 28.09.2022
62.	Proposition de DIRECTIVE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL relative à la responsabilité du fait des produits défectueux	COM(2022)495 final 2022/0302 (COD) 28.09.2022
63.	<p>Proposition de RÈGLEMENT DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL établissant un instrument du marché unique pour les situations d'urgence et abrogeant le règlement (CE) 2679/98 du Conseil</p> <p>Proposition de RÈGLEMENT DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL modifiant les règlements (UE) 2016/424, (UE) 2016/425, (UE) 2016/426, (UE) 2019/1009 et (UE) n° 305/2011 en ce qui concerne des procédures d'urgence pour l'évaluation de la conformité, l'adoption de spécifications communes et la surveillance du marché en situation d'urgence pour le marché unique</p> <p>Proposition de DIRECTIVE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL modifiant les directives 2000/14/CE, 2006/42/CE, 2010/35/UE, 2013/29/UE, 2014/28/UE, 2014/29/UE, 2014/30/UE, 2014/31/UE, 2014/32/UE, 2014/33/UE, 2014/34/UE, 2014/35/UE, 2014/53/UE et 2014/68/UE en ce qui concerne des procédures d'urgence pour l'évaluation de la conformité, l'adoption de spécifications communes et la surveillance du marché en situation d'urgence pour le marché unique</p>	<p>COM(2022)459 final 2022/0278 (COD) 19.09.2022</p> <p>COM(2022)461 final 2022/0279 (COD) 19.09.2022</p> <p>COM(2022)462 final 2022/0280 (COD) 19.09.2022</p>
64.	Proposition de RÈGLEMENT DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL concernant des exigences horizontales en matière de cybersécurité pour les produits comportant des éléments numériques et modifiant le règlement (UE) 2019/1020	COM(2022)454 final 2022/0272 (COD) 15.09.2022
65.	Proposition de DIRECTIVE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL relative à l'amélioration des conditions de travail dans le cadre du travail via une plateforme	COM(2021)762 final 2021/0414 (COD) 09.12.2021
66.	Proposition de RÈGLEMENT DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL établissant des règles harmonisées concernant l'intelligence artificielle (législation sur l'intelligence artificielle) et modifiant certains actes législatifs de l'Union	COM(2021)206 final 2021/0106 (COD) 21.04.2021
67.	Proposition de RÈGLEMENT DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL concernant le respect de la vie privée et la protection des données à caractère personnel dans les communications électroniques et abrogeant la directive 2002/58/CE (règlement «vie privée et communications électroniques»)	COM(2017)10 final 2017/0003 (COD) 10.01.2017
Une économie au service des personnes		
68.	Proposition de DIRECTIVE DU CONSEIL relative à un cadre pour l'imposition des revenus des entreprises en Europe (BEFIT)	COM(2023)532 final 2023/0321 (CNS) 12.09.2023

N°	Intitulé complet	Références
	Proposition de DIRECTIVE DU CONSEIL relative aux prix de transfert	COM(2023)529 final 2023/0322 (COD) 12.09.2023
69.	Proposition de DIRECTIVE DU CONSEIL établissant un système d'imposition en fonction du siège central pour les micro, petites et moyennes entreprises et modifiant la directive 2011/16/UE	COM(2023)528 final 2023/0320 (CNS) 12.09.2023
70.	<p>Proposition de DIRECTIVE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL relative aux associations transfrontalières européennes</p> <p>Proposition de RÈGLEMENT DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL modifiant les règlements (UE) n° 1024/2012 et (UE) 2018/1724 en ce qui concerne l'utilisation du système d'information du marché intérieur et du portail numérique unique aux fins de certaines exigences prévues par la directive (UE) .../... du Parlement européen et du Conseil concernant les associations transfrontalières européennes</p>	<p>COM(2023)516 final 2023/0315 (COD) 05.09.2023</p> <p>COM(2023)515 final 2023/0314 (COD) 05.09.2023</p>
71.	Proposition de RÈGLEMENT DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL établissant l'euro numérique	COM(2023)369 final 2023/0212 (COD) 28.06.2023
72.	Proposition de RÈGLEMENT DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL relatif à la fourniture de services en euros numériques par les prestataires de services de paiement constitués dans des États membres dont la monnaie n'est pas l'euro et modifiant le règlement (UE) 2021/1230 du Parlement européen et du Conseil	COM(2023)368 final 2023/0211 (COD) 28.06.2023
73.	Proposition de RÈGLEMENT DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL concernant les services de paiement dans le marché intérieur et modifiant le règlement (UE) n° 1093/2010	COM(2023)367 final 2023/0210 (COD) 28.06.2023
74.	Proposition de DIRECTIVE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL concernant les services de paiement et les services de monnaie électronique dans le marché intérieur, modifiant la directive 98/26/CE et abrogeant les directives (UE) 2015/2366 et 2009/110/CE	COM(2023)366 final 2023/0209 (COD) 28.06.2023
75.	Proposition de RÈGLEMENT DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL relatif au cours légal des billets de banque et des pièces en euros	COM(2023)364 final 2023/0208 (COD) 28.06.2023
76.	Proposition de RÈGLEMENT DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL relatif à un cadre pour l'accès aux données financières et modifiant les règlements (UE) n° 1093/2010, (UE) n° 1094/2010, (UE) n° 1095/2010 et (UE) 2022/2554	COM(2023)360 final 2023/0205 (COD) 28.06.2023
77.	Proposition de RÈGLEMENT DU CONSEIL modifiant le règlement (UE, Euratom) 2020/2093 fixant le cadre financier pluriannuel pour les années 2021 à 2027	COM(2023)337 final 2023/0201 (APP) 20.06.2023

N°	Intitulé complet	Références
	<p>Proposition de RÈGLEMENT DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL établissant la facilité pour l'Ukraine</p> <p>Proposition de RÈGLEMENT DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL établissant la plateforme «Technologies stratégiques pour l'Europe» (STEP) et modifiant la directive 2003/87/CE et les règlements (UE) 2021/1058, (UE) 2021/1056, (UE) 2021/1057, (UE) n° 1303/2013, (UE) n° 223/2014, (UE) 2021/1060, (UE) 2021/523, (UE) 2021/695, (UE) 2021/697 et (UE) 2021/241</p>	<p>COM(2023)338 final 2023/0200 (COD) 20.06.2023</p> <p>COM(2023)335 final 2023/0199 (COD) 20.06.2023</p>
78.	<p>Proposition modifiée de DÉCISION DU CONSEIL modifiant la décision (UE, Euratom) 2020/2053 relative au système des ressources propres de l'Union européenne</p> <p>Proposition modifiée de RÈGLEMENT DU CONSEIL relatif aux modalités et à la procédure de mise à disposition des ressources propres fondées sur le système d'échange de quotas d'émission, sur le mécanisme d'ajustement carbone aux frontières et sur les bénéfices réattribués et de la ressource propre statistique fondée sur les bénéfices des entreprises, ainsi qu'aux mesures visant à faire face aux besoins de trésorerie</p> <p>Proposition modifiée de RÈGLEMENT DU CONSEIL modifiant le règlement (UE, Euratom) 2021/768 du 30 avril 2021 en ce qui concerne les mesures d'exécution des nouvelles ressources propres de l'Union européenne</p>	<p>COM(2023)331 final 2023/0430 (CNS) 20.06.2023</p> <p>COM(2023)333 final 2022/0071 (NLE) 20.06.2023</p> <p>COM(2023)332 final 2022/0072 (APP) 20.06.2023</p>
79.	<p>Proposition de DIRECTIVE DU CONSEIL relative au dégrèvement plus rapide et plus sûr de l'excédent de retenues à la source</p>	<p>COM(2023)324 final 2023/0187 (CNS) 19.06.2023</p>
80.	<p>Proposition de RÈGLEMENT DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL sur la transparence et l'intégrité des activités de notation environnementale, sociale et de gouvernance (ESG)</p>	<p>COM(2023)314 final 2023/0177 (COD) 13.06.2023</p>
81.	<p>Proposition de DIRECTIVE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL modifiant les directives 2009/65/CE, 2009/138/CE, 2011/61/UE, 2014/65/UE et (UE) 2016/97 en ce qui concerne les règles de l'Union en matière de protection des investisseurs de détail</p> <p>Proposition de RÈGLEMENT DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL modifiant le règlement (UE) n° 1286/2014 en ce qui concerne la modernisation du document d'informations clés</p>	<p>COM(2023)279 final 2023/0167 (COD) 24.05.2023</p> <p>COM(2023)278 final 2023/0166 (COD) 24.05.2023</p>
82.	<p>Proposition de RÈGLEMENT DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL établissant le code des douanes de l'Union et l'Autorité douanière de l'Union européenne, et abrogeant le règlement (UE) n° 952/2013</p> <p>Proposition de RÈGLEMENT DU CONSEIL modifiant le règlement (CEE) n° 2658/87 en ce qui concerne l'introduction d'un traitement tarifaire simplifié pour les ventes à distance de biens et le règlement (CE) n° 1186/2009 en ce qui concerne la suppression du seuil de franchise douanière</p>	<p>COM(2023)258 final 2023/0156 (NLE) 17.05.2023</p> <p>COM(2023)259 final 2023/0157 (NLE) 17.05.2023</p>

N°	Intitulé complet	Références
	Proposition de DIRECTIVE DU CONSEIL modifiant la directive 2006/112/CE en ce qui concerne les règles de TVA applicables aux assujettis qui facilitent les ventes à distance de biens importés et la mise en œuvre du régime particulier applicable aux ventes à distance de biens importés de territoires tiers ou de pays tiers et du régime particulier pour la déclaration et le paiement de la TVA à l'importation	COM(2023)262 final 2023/0158 (CNS) 17.05.2023
83.	<p>Proposition de RÈGLEMENT DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL relatif à la coordination efficace des politiques économiques et à la surveillance budgétaire multilatérale et abrogeant le règlement (CE) n° 1466/97 du Conseil</p> <p>Proposition de RÈGLEMENT DU CONSEIL modifiant le règlement (CE) n° 1467/97 visant à accélérer et à clarifier la mise en œuvre de la procédure concernant les déficits excessifs</p> <p>Proposition de DIRECTIVE DU CONSEIL modifiant la directive 2011/85/UE du Conseil sur les exigences applicables aux cadres budgétaires des États membres</p>	<p>COM(2023)240 final 2023/0138 (COD) 26.04.2023</p> <p>COM(2023)241 final 2023/0137 (CNS) 26.04.2023</p> <p>COM(2023)242 final 2023/0136 (NLE) 26.04.2023</p>
84.	Proposition de DIRECTIVE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL modifiant la directive 2014/59/UE et le règlement (UE) n° 806/2014 en ce qui concerne certains aspects de l'exigence minimale de fonds propres et d'engagements éligibles	COM(2023)229 final 2023/0113 (COD) 18.04.2023
85.	Proposition de DIRECTIVE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL modifiant la directive 2014/49/UE en ce qui concerne le champ de protection des dépôts, l'utilisation des fonds des systèmes de garantie des dépôts, la coopération transfrontière et la transparence	COM(2023)228 final 2023/0115 (COD) 18.04.2023
86.	Proposition de DIRECTIVE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL modifiant la directive 2014/59/UE en ce qui concerne les mesures d'intervention précoce, les conditions de déclenchement d'une procédure de résolution et le financement des mesures de résolution	COM(2023)227 final 2023/0112 (COD) 18.04.2023
87.	Proposition de RÈGLEMENT DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL modifiant le règlement (UE) n° 806/2014 en ce qui concerne les mesures d'intervention précoce, les conditions de résolution et le financement des mesures de résolution	COM(2023)226 final 2023/0111 (COD) 18.04.2023
88.	Proposition de RÈGLEMENT DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL modifiant les règlements (UE) 2017/1129, (UE) n° 596/2014 et (UE) n° 600/2014 afin de rendre les marchés des capitaux de l'Union plus attractifs pour les entreprises et de faciliter l'accès des petites et moyennes entreprises aux capitaux	COM(2022)762 final 2022/0411 (COD) 07.12.2022
89.	Proposition de DIRECTIVE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL sur les structures avec actions à votes multiples dans les entreprises qui demandent l'admission à la négociation de leurs actions sur un marché de croissance des PME	COM(2022)761 final 2022/0406 (COD) 07.12.2022
90.	Proposition de DIRECTIVE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL modifiant la directive 2014/65/UE afin de rendre les marchés des capitaux de l'Union plus attractifs pour les entreprises et de faciliter l'accès des petites et moyennes entreprises aux capitaux, et abrogeant la directive 2001/34/CE	COM(2022)760 final 2022/0405 (COD) 07.12.2022

N°	Intitulé complet	Références
91.	Proposition de DIRECTIVE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL harmonisant certains aspects du droit de l'insolvabilité	COM(2022)702 final 2022/0408 (COD) 07.12.2022
92.	Proposition de DIRECTIVE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL modifiant les directives 2009/65/UE, 2013/36/UE et (UE) 2019/2034 en ce qui concerne le traitement du risque de concentration vis-à-vis des contreparties centrales et du risque de contrepartie des transactions sur instruments dérivés faisant l'objet d'une compensation centrale	COM(2022)698 final 2022/0404 (COD) 07.12.2022
93.	Proposition de RÈGLEMENT DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL modifiant les règlements (UE) n° 648/2012, (UE) n° 575/2013 et (UE) 2017/1131 par des mesures visant à atténuer les expositions excessives aux contreparties centrales de pays tiers et à améliorer l'efficacité des marchés de la compensation de l'Union	COM(2022)697 final 2022/0403 (COD) 07.12.2022
94.	Proposition de RÈGLEMENT DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL relatif à l'interdiction des produits issus du travail forcé sur le marché de l'Union	COM(2022)453 final 2022/0269 (COD) 14.09.2022
95.	Proposition de RÈGLEMENT DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL relatif aux règles financières applicables au budget général de l'Union (refonte)	COM(2022)223 final 2022/0162 (COD) 16.05.2022
96.	Proposition de RÈGLEMENT DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL modifiant le règlement (UE, Euratom) 2018/1046 relatif aux règles financières applicables au budget général de l'Union	COM(2022)184 final 2022/0125 (COD) 22.04.2022
97.	Proposition de DIRECTIVE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL sur le devoir de vigilance des entreprises en matière de durabilité et modifiant la directive (UE) 2019/1937	COM(2022)71 final 2022/0051 (COD) 23.02.2022
98.	Proposition de DIRECTIVE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL établissant un cadre pour le redressement et la résolution des entreprises d'assurance et de réassurance et modifiant les directives 2002/47/CE, 2004/25/CE, 2009/138/CE, (UE) 2017/1132 et les règlements (UE) n° 1094/2010 et (UE) n° 648/2012	COM(2021)582 final 2021/0296 (COD) 22.09.2021
99.	Proposition de DIRECTIVE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL modifiant la directive 2009/138/CE en ce qui concerne la proportionnalité, la qualité du contrôle, la communication d'informations, les mesures relatives aux garanties à longue échéance, les outils macroprudentiels, les risques en matière de durabilité, le contrôle de groupe et le contrôle transfrontière	COM(2021)581 final 2021/0295 (COD) 22.09.2021
100.	Proposition de RÈGLEMENT DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL relatif à l'application d'un schéma de préférences tarifaires généralisé et abrogeant le règlement (UE) n° 978/2012 du Parlement européen et du Conseil	COM(2021)579 final 2021/0297 (COD) 22.09.2021
101.	Proposition de DÉCISION DU CONSEIL modifiant la décision (UE, Euratom) 2020/2053 relative au système des ressources propres de l'Union européenne	COM(2021)570 final 2021/0430 (CNS) 22.12.2021

N°	Intitulé complet	Références
102.	Proposition de DIRECTIVE DU CONSEIL établissant des règles pour empêcher l'utilisation abusive d'entités écrans à des fins fiscales et modifiant la directive 2011/16/UE	COM(2021)565 final 2021/0434 (CNS) 22.12.2021
103.	Proposition de DIRECTIVE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL relative aux mécanismes à mettre en place par les États membres pour prévenir l'utilisation du système financier aux fins du blanchiment de capitaux ou du financement du terrorisme et abrogeant la directive (UE) 2015/849	COM(2021)423 final 2021/0250 (COD) 20.07.2021
104.	Proposition de RÈGLEMENT DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL instituant l'Autorité de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme et modifiant les règlements (UE) n° 1093/2010, (UE) n° 1094/2010 et (UE) n° 1095/2010	COM(2021)421 final 2021/0240 (COD) 20.07.2021
105.	Proposition de RÈGLEMENT DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL relatif à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins du blanchiment de capitaux ou du financement du terrorisme	COM(2021)420 final 2021/0239 (COD) 20.07.2021
106.	Proposition de DIRECTIVE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL sur les gestionnaires de crédits, les acheteurs de crédits et le recouvrement de garantie	COM(2018)135 final 2018/0063 (COD) 14.03.2018
107.	Proposition de RÈGLEMENT DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL modifiant le règlement (CE) n° 883/2004 portant sur la coordination des systèmes de sécurité sociale et le règlement (CE) n° 987/2009 fixant les modalités d'application du règlement (CE) n° 883/2004	COM(2016)815 final 2016/0397 (COD) 13.12.2016
108.	Proposition de RÈGLEMENT DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL modifiant le règlement (UE) n° 806/2014 afin d'établir un système européen d'assurance des dépôts	COM(2015)586 final 2015/0270 (COD) 24.11.2015
109.	Proposition de RÈGLEMENT DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL modifiant le règlement (CE) n° 261/2004 établissant des règles communes en matière d'indemnisation et d'assistance des passagers en cas de refus d'embarquement et d'annulation ou de retard important d'un vol, ainsi que le règlement (CE) n° 2027/97 relatif à la responsabilité des transporteurs aériens en ce qui concerne le transport aérien de passagers et de leurs bagages	COM(2013)130 final 2013/0072 (COD) 13.03.2013
Promotion de notre mode de vie européen		
110.	Proposition de RÈGLEMENT DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL établissant des procédures de l'Union pour l'autorisation et la surveillance des médicaments à usage humain et établissant des règles régissant l'Agence européenne des médicaments, modifiant le règlement (CE) n° 1394/2007 et le règlement (UE) n° 536/2014 et abrogeant le règlement (CE) n° 726/2004, le règlement (CE) n° 141/2000 et le règlement (CE) n° 1901/2006 Proposition de DIRECTIVE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL instituant un code de l'Union relatif aux médicaments à usage humain et abrogeant la directive 2001/83/CE et la directive 2009/35/CE	COM(2023)193 final 2023/0131 (COD) 26.04.2023 COM(2023)192 final 2023/0132 (COD)

N°	Intitulé complet	Références
		26.04.2023
111.	Proposition de RÈGLEMENT DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL relatif à la transmission des procédures pénales	COM(2023)185 final 2023/0093 (COD) 05.04.2023
112.	Proposition de DIRECTIVE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL sur les effets de certaines décisions de déchéance du droit de conduire dans l'ensemble de l'Union	COM(2023)128 final 2023/0055 (COD) 01.03.2023
113.	Proposition de DIRECTIVE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL relative au permis de conduire, modifiant la directive (UE) 2022/2561 du Parlement européen et du Conseil et le règlement (UE) 2018/1724 du Parlement européen et du Conseil et abrogeant la directive 2006/126/CE du Parlement européen et du Conseil et le règlement (UE) n° 383/2012 de la Commission	COM(2023)127 final 2023/0053 (COD) 01.03.2023
114.	Proposition de DIRECTIVE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL modifiant la directive (UE) 2015/413 facilitant l'échange transfrontalier d'informations concernant les infractions en matière de sécurité routière	COM(2023)126 final 2023/0052 (COD) 01.03.2023
115.	Proposition de DIRECTIVE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL modifiant la directive 2011/36/UE concernant la prévention de la traite des êtres humains et la lutte contre ce phénomène ainsi que la protection des victimes	COM(2022)732 final 2022/0426 (COD) 19.12.2022
116.	Proposition de RÈGLEMENT DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL relatif à la collecte et au transfert des informations préalables sur les passagers (API) en vue de renforcer et de faciliter les contrôles aux frontières extérieures, modifiant le règlement (UE) 2019/817 et le règlement (UE) 2018/1726, et abrogeant la directive 2004/82/CE du Conseil	COM(2022)729 final 2022/0424 (COD) 13.12.2022
117.	Proposition de DIRECTIVE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL relative à la définition des infractions pénales et des sanctions applicables en cas de violation des mesures restrictives de l'Union	COM(2022)684 final 2022/0398 (COD) 02.12.2022
118.	Proposition de DIRECTIVE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL établissant une procédure de demande unique en vue de la délivrance d'un permis unique autorisant les ressortissants de pays tiers à résider et à travailler sur le territoire d'un État membre et établissant un socle commun de droits pour les travailleurs issus de pays tiers qui résident légalement dans un État membre (refonte)	COM(2022)655 final 2022/0131 (COD) 27.04.2022
119.	Proposition de DIRECTIVE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL relative au statut des ressortissants de pays tiers résidents de longue durée (refonte)	COM(2022)650 final 2022/0134 (COD) 27.04.2022
120.	Proposition de RÈGLEMENT DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL relatif aux mesures concernant l'importation, l'exportation et le transit des armes à feu, de leurs parties essentielles et munitions, portant application de l'article 10 du protocole des Nations unies contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, de leurs pièces, éléments et munitions, additionnel à la convention des Nations unies contre la criminalité transnationale organisée (protocole relatif aux armes à feu) (refonte)	COM(2022)480 final 2022/0288 (COD) 27.10.2022

N°	Intitulé complet	Références
121.	Proposition de RÈGLEMENT DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL concernant les normes de qualité et de sécurité des substances d'origine humaine destinées à une application humaine et abrogeant les directives 2002/98/CE et 2004/23/CE	COM(2022)338 final 2022/0216 (COD) 14.07.2022
122.	Proposition de DIRECTIVE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL relative au recouvrement et à la confiscation d'avoirs	COM(2022)245 final 2022/0167 (COD) 25.05.2022
123.	Proposition de RÈGLEMENT DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL établissant des règles en vue de prévenir et de combattre les abus sexuels sur enfants	COM(2022)209 final 2022/0155 (COD) 11.05.2022
124.	Proposition de RÈGLEMENT DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL relatif à l'espace européen des données de santé	COM(2022)197 final 2022/0140 (COD) 03.05.2022
125.	Proposition de RÈGLEMENT DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL modifiant le règlement (UE) 2016/399 concernant un code de l'Union relatif au régime de franchissement des frontières par les personnes	COM(2021)891 final 2021/0428 (COD) 14.12.2021
126.	Proposition de RÈGLEMENT DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL visant à faire face aux situations d'instrumentalisation dans le domaine de la migration et de l'asile	COM(2021)890 final 2021/0427 (COD) 14.12.2021
127.	Proposition de RÈGLEMENT DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL relatif à l'échange automatisé de données dans le cadre de la coopération policière («Prüm II»), modifiant les décisions 2008/615/JAI et 2008/616/JAI du Conseil et les règlements (UE) 2018/1726, 2019/817 et 2019/818 du Parlement européen et du Conseil	COM(2021)784 final 2021/0410 (COD) 08.12.2021
128.	Proposition de RÈGLEMENT DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL concernant des mesures contre les opérateurs de transport qui facilitent la traite des êtres humains ou le trafic de migrants en lien avec l'entrée irrégulière sur le territoire de l'Union européenne, ou qui se livrent à ces pratiques	COM(2021)753 final 2021/0387 (COD) 23.11.2021
129.	Proposition de RÈGLEMENT DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL relatif à la création d'«Eurodac» pour la comparaison des empreintes digitales aux fins de l'application efficace du [règlement (UE) n° 604/2013 établissant les critères et mécanismes de détermination de l'État membre responsable de l'examen d'une demande de protection internationale introduite dans l'un des États membres par un ressortissant de pays tiers ou un apatride], et de l'identification des ressortissants de pays tiers ou apatrides en séjour irrégulier, et relatif aux demandes de comparaison avec les données d'Eurodac présentées par les autorités répressives des États membres et par Europol à des fins répressives (refonte)	COM(2020)614 final 23.09.2020 COM(2016)272 final 2016/0132 (COD) 04.05.2016
130.	Proposition de RÈGLEMENT DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL visant à faire face aux situations de crise et aux cas de force majeure dans le domaine de la migration et de l'asile	COM(2020)613 final 2020/0277 (COD) 23.09.2020

N°	Intitulé complet	Références
131.	Proposition de RÈGLEMENT DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL établissant un filtrage des ressortissants de pays tiers aux frontières extérieures et modifiant les règlements (CE) n° 767/2008, (UE) 2017/2226, (UE) 2018/1240 et (UE) 2019/817	COM(2020)612 final 2020/0278 (COD) 23.09.2020
132.	Proposition de RÈGLEMENT DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL instituant une procédure commune en matière de protection internationale dans l'Union et abrogeant la directive 2013/32/UE	COM(2020)611 final 23.09.2020 COM(2016)467 final 2016/0224 (COD) 13.07.2016
133.	Proposition de RÈGLEMENT DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL relatif à la gestion de l'asile et de la migration et modifiant la directive 2003/109/CE du Conseil et la proposition de règlement (UE) XXX/XXX [établissant le Fonds «Asile et migration»]	COM(2020)610 final 2020/0279 (COD) 23.09.2020
134.	Proposition de DIRECTIVE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL relative aux normes et procédures communes applicables dans les États membres au retour des ressortissants de pays tiers en séjour irrégulier (refonte)	COM(2018)634 final 2018/0329 (COD) 12.09.2018
135.	Proposition de RÈGLEMENT DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL établissant un cadre de l'Union pour la réinstallation et modifiant le règlement (UE) n° 516/2014 du Parlement européen et du Conseil	COM(2016)468 final 2016/0225 (COD) 13.07.2016
136.	Proposition de RÈGLEMENT DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL concernant les normes relatives aux conditions que doivent remplir les ressortissants des pays tiers ou les apatrides pour pouvoir bénéficier d'une protection internationale, à un statut uniforme pour les réfugiés ou les personnes pouvant bénéficier de la protection subsidiaire, et au contenu cette protection, et modifiant la directive 2003/109/CE du Conseil du 25 novembre 2003 relative au statut des ressortissants de pays tiers résidents de longue durée	COM(2016)466 final 2016/0223 (COD) 13.07.2016
137.	Proposition de DIRECTIVE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL établissant des normes pour l'accueil des personnes demandant la protection internationale (refonte)	COM(2016)465 final 2016/0222 (COD) 13.07.2016
Un nouvel élan pour la démocratie européenne		
138.	Proposition de DIRECTIVE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL établissant la carte européenne du handicap et la carte européenne de stationnement pour personnes handicapées	COM(2023)512 final 2023/0311 (COD) 06.09.2023
139.	Proposition de DIRECTIVE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL modifiant la directive 2012/29/UE établissant des normes minimales concernant les droits, le soutien et la protection des victimes de la criminalité et remplaçant la décision-cadre 2001/220/JAI du Conseil	COM(2023)424 final 2023/0250 (COD) 11.07.2023

N°	Intitulé complet	Références
140.	Proposition de RÈGLEMENT DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL établissant des règles de procédure supplémentaires relatives à l'application du règlement (UE) 2016/679	COM(2023)348 final 2023/0202 (COD) 04.07.2023
141.	Proposition de DIRECTIVE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL relative à la lutte contre la corruption, remplaçant la décision-cadre 2003/568/JAI du Conseil et la convention relative à la lutte contre la corruption impliquant des fonctionnaires des Communautés européennes ou des fonctionnaires des États membres de l'Union européenne, et modifiant la directive (UE) 2017/1371 du Parlement européen et du Conseil	COM(2023)234 final 2023/0135 (COD) 03.05.2023
142.	Proposition de DIRECTIVE DU CONSEIL relative aux normes applicables aux organismes pour l'égalité de traitement dans les domaines de l'égalité de traitement entre les personnes sans distinction de race ou d'origine ethnique, de l'égalité de traitement entre les personnes en matière d'emploi et de travail sans distinction de religion ou de convictions, de handicap, d'âge ou d'orientation sexuelle et de l'égalité de traitement entre les femmes et les hommes en matière de sécurité sociale ainsi que dans l'accès à des biens et services et la fourniture de biens et services, et supprimant l'article 13 de la directive 2000/43/CE et l'article 12 de la directive 2004/113/CE	COM(2022)689 final 2022/0401 (APP) 07.12.2022
143.	Proposition de DIRECTIVE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL relative aux normes applicables aux organismes pour l'égalité de traitement dans le domaine de l'égalité de traitement et de l'égalité des chances entre les femmes et les hommes en matière d'emploi et de travail, et supprimant l'article 20 de la directive 2006/54/CE et l'article 11 de la directive 2010/41/UE	COM(2022)688 final 2022/0400 (COD) 07.12.2022
144.	Proposition de RÈGLEMENT DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL établissant un cadre commun pour les services de médias dans le marché intérieur (législation européenne sur la liberté des médias) et modifiant la directive 2010/13/UE	COM(2022)457 final 2022/0277 (COD) 16.09.2022
145.	Proposition de DIRECTIVE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL sur la protection des personnes qui participent au débat public contre les procédures judiciaires manifestement infondées ou abusives («poursuites stratégiques altérant le débat public»)	COM(2022)177 final 2022/0117 (COD) 27.04.2022
146.	Proposition de DIRECTIVE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique	COM(2022)105 final 2022/0066 (COD) 08.03.2022
147.	Proposition de DIRECTIVE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL relative à la protection de l'environnement par le droit pénal et remplaçant la directive 2008/99/CE	COM(2021)851 final 2021/0422 (COD) 15.12.2021
148.	Une Europe plus inclusive et plus protectrice: extension de la liste des infractions de l'UE aux discours de haine et aux crimes de haine	COM(2021)777 final 09.12.2021
149.	Proposition de RÈGLEMENT DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL relatif au statut et au financement des partis politiques européens et des fondations politiques européennes (refonte)	COM(2021)734 final 2021/0375 (COD) 25.11.2021
150.	Proposition de DIRECTIVE DU CONSEIL fixant les modalités de l'exercice du droit de vote et d'éligibilité aux élections municipales pour les	COM(2021)733 final

N°	Intitulé complet	Références
	citoyens de l'Union résidant dans un État membre dont ils n'ont pas la nationalité (refonte)	2021/0373 (CNS) 25.11.2021
151.	Proposition de DIRECTIVE DU CONSEIL fixant les modalités de l'exercice du droit de vote et d'éligibilité aux élections au Parlement européen pour les citoyens de l'Union résidant dans un État membre dont ils ne sont pas ressortissants (refonte)	COM(2021)732 final 2021/0372 (CNS) 25.11.2021
152.	Proposition de RÈGLEMENT DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL relatif à la transparence et au ciblage de la publicité à caractère politique	COM(2021)731 final 2021/0381 (COD) 25.11.2021
153.	Proposition de RÈGLEMENT DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL sur la loi applicable à l'opposabilité des cessions de créances	COM(2018)96 final 2018/0044 (COD) 12.03.2018
154.	Proposition de DIRECTIVE DU CONSEIL relative à la mise en œuvre du principe de l'égalité de traitement entre les personnes sans distinction de religion ou de convictions, de handicap, d'âge ou d'orientation sexuelle	COM(2008)426 final 2008/0140 (CNS) 02.07.2008

Annexe IV: retraits⁶

N°	Références	Intitulé	Motifs du retrait
Un pacte vert pour l'Europe			
1.	COM(2021)74 final 2021/0040 (NLE)	Proposition de DÉCISION DU CONSEIL relative à la position à prendre, au nom de l'Union européenne, au sein de l'Organisation de l'aviation civile internationale en ce qui concerne la notification des différences ayant trait à l'annexe 6, partie II, de la convention relative à l'aviation civile internationale	Obsolète: la décision 2023/746 du Conseil fixant les critères et la procédure pour établir la position à prendre, au nom de l'Union européenne, au sein de l'Organisation de l'aviation civile internationale en vue de l'adoption de normes et pratiques recommandées internationales, ou d'amendements à celles-ci, et de la notification de différences par rapport aux normes internationales adoptées a été adoptée le 28 mars 2023, rendant cette proposition obsolète dans ce format. Elle sera présentée à nouveau sous la forme d'une note d'information.
2.	COM(2020)247 final 2020/0120 (NLE)	Proposition de DÉCISION DU CONSEIL relative à la position à prendre, au nom de l'Union européenne, au sein de l'Organisation de l'aviation civile internationale en ce qui concerne la notification des différences ayant trait aux annexes 1 et 6 de la convention relative à l'aviation civile internationale et liées à la pandémie de COVID-19	Obsolète: la notification des différences n'a été autorisée par l'Organisation de l'aviation civile internationale que jusqu'en 2022.
Une économie au service des personnes			
3.	COM(2021)569 final 2021/0429 (APP)	Proposition de RÈGLEMENT DU CONSEIL modifiant le règlement (UE, Euratom) 2020/2093 fixant le cadre financier pluriannuel pour les années 2021 à 2027	Obsolète: proposition remplacée et annulée par la proposition COM(2023)337 de la Commission du 20 juin 2023 présentée dans le cadre du réexamen à mi-parcours du cadre financier pluriannuel pour la période 2021-2027.
4.	COM(2017)824 final 2017/0335 (CNS)	Proposition de DIRECTIVE DU CONSEIL établissant des dispositions en vue du renforcement de la responsabilité budgétaire et de l'orientation budgétaire à moyen terme dans les États membres	Obsolète: l'objectif de cette proposition est désormais poursuivi par le train de mesures sur le réexamen de la gouvernance économique.

⁶ La présente liste contient les propositions législatives en suspens que la Commission a l'intention de retirer dans un délai de six mois.

N°	Références	Intitulé	Motifs du retrait
Promotion de notre mode de vie européen			
5.	COM(2019)110 final 2019/0060 (NLE)	Proposition de DÉCISION DU CONSEIL relative à la conclusion de l'accord entre l'Union européenne et la Bosnie-Herzégovine en ce qui concerne les actions menées par l'Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes sur le territoire de la Bosnie-Herzégovine	Obsolète: la base juridique sur laquelle la proposition était fondée [le règlement (UE) 2016/1624] a été abrogée par le règlement (UE) 2019/1896 relatif au corps européen de garde-frontières et de garde-côtes, rendant cette proposition obsolète.
6.	COM(2018)611 final 2018/0318 (NLE)	Proposition de DÉCISION DU CONSEIL relative à la conclusion de l'accord sur le statut entre l'Union européenne et l'ancienne République yougoslave de Macédoine en ce qui concerne les actions menées par l'Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes sur le territoire de l'ancienne République yougoslave de Macédoine	Obsolète: la base juridique sur laquelle la proposition était fondée [le règlement (UE) 2016/1624] a été abrogée par le règlement (UE) 2019/1896 relatif au corps européen de garde-frontières et de garde-côtes, rendant cette proposition obsolète.